



SATOM SA

LISTE DE PRIX 2021

INCINÉRATION – MÉTHANISATION

TARIFS PRIVÉS

Valable dès le 1^{er} avril 2021 pour tous les apports à **Monthey** et depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les livraisons de déchets verts à **Villeneuve**

Déchets incinérables (ordures ménagères, bois usagés, plastiques) à livrer à Monthey

HEURES D'OUVERTURE – USINE DE MONTHEY

Du lundi au vendredi	de	07 h 30	à	11 h 45
	et de	13 h 00		17 h 00
Samedi	fermé			

Seuls jours fériés où le pesage est obligatoirement fermé en 2021 :

Nouvel-an (01.01.) – Ascension (13.05.) – Veille de Noël (dès 16h 24.12.) – Veille du Nouvel An (dès 16h 31.12.)

Remarque : les revenus de la valorisation de l'énergie contenue dans les déchets permettent à SATOM SA d'offrir à ses communes actionnaires des tarifs extrêmement intéressants.

Ceci est évidemment possible grâce au contenu énergétique des déchets (plastiques, bois usagés). Les communes sont en revanche priées de renforcer le tri des déchets énergétiquement non valorisables comme les cendres des chaudières, la céramique, le verre et autres minéraux. Ces déchets ne font que renchérir les coûts de traitement par incinération (du fait qu'ils n'apportent pas d'énergie), d'entretien des installations et de stockage en décharge de type D (conçue en premier lieu pour stocker définitivement les mâchefers provenant d'installations d'incinération des déchets urbains). Ils peuvent au contraire être mis en décharge de type B (principalement des pour minéraux pauvres en polluants) à moindres coûts.

Les livraisons non conformes sont déclassées automatiquement dans la catégorie adéquate

Prix par tonne, hors TVA

		De base	CHF	15.00
P10	Taxe de pesage d'entrée			
P20	Déchets combustibles de petites dimensions <i>Dimensions maximum 80x80cm : déchets incinérables mélangés non recyclables contenant les plastiques des ménages, yc litières et cendres (selon définition déchets urbains)</i>		CHF	180.00
P30	Déchets encombrants à déchiquter <i>Longueurs maximum 3m < diam. 300cm (mélanges d'encombrants : plastiques – meubles – tapis – matelas – papiers – cartons – bois usagés - etc.). SANS les ordures ménagères et déchets méthanisables</i>		CHF	250.00
P305	Bois usagés (sans amiante) <i>(bois de démolition ou d'emballages, meubles, palettes, traverses de chemin de fer, poteaux électriques, bois traités dans la masse, cadres de fenêtre, bois des cours d'eau, souches d'arbres, troncs d'arbres avec souches, buissons avec racines sans terre)</i>		CHF	150.00
P38	Déchets verts (gazon, branches, bois) souillés & plantes envahissantes <i>(contenant des plastiques, papiers, cartons, terre, cailloux, métaux, etc., livrés à Monthey)</i>		CHF	188.00
P40	Déchets combustibles ayant des caractéristiques spéciales <i>(humidité - dimensions - consistance - teneur en métaux - PVC - pneus véh. Légers - etc.). SANS les déchets spéciaux et sous réserve d'acceptation préalable</i>	Minimum	CHF	320.00
P50	Déchets combustibles particuliers nécessitant un travail supplémentaire à l'usine		CHF	410.00
		Tarif minimum par apport	Minimum	CHF 40.00
P55	Déchets incinérables ayant un pouvoir calorifique réduit <i>(déchets mouillés, peintures sans solvant, déchets contenant des cendres de chaudière ou autres résidus minéraux : pierres - plots - souches avec terre - etc.)</i>		CHF	290.00

ZI Boeuferrant Nord 16
Case postale 92
CH-1870 Monthey 1
Hotline 0800 72 77 77

T. +41 (0)24 472 77 77
F. +41 (0)24 472 82 02
info@satomsa.ch
www.satomsa.ch
CHE-101.539.325 TVA

Coordonnées bancaires CHF
Banque Cantonale du Valais, CH-1951 Sion
N° IBAN : CH30 0076 5000 2016 13070
SWIFT : BCSVCH2LXXX
CCP: 19-165-8

Les livraisons non conformes sont déclassées automatiquement dans la catégorie adéquate		Prix par tonne, hors TVA	
P60	Déchets devant être introduits directement dans le four <i>(comme les documents confidentiels, épizooties sur les ruches, etc.)</i>		CHF 360.00
	Tarif minimum par apport	Minimum	CHF 40.00
PE	Pesée d'un véhicule <i>(sans livraison de déchets)</i>	Par pesée	CHF 10.00
MANU	<i>Les prix de cette liste sont valables pour les livraisons déchargées franco fosse. Le déchargement par élévateur et le vidage en fosse sont en sus</i>	Par palette perdue / mouvement	CHF 10.00

Déchets spéciaux

La livraison de déchets spéciaux doit se faire auprès d'une déchèterie communale ou régionale. Les points de vente sont également tenus de reprendre les déchets spéciaux qu'ils commercialisent.

La livraison (+de 50kgs) de déchets spéciaux ou de déchets huileux doit être accompagnée des documents de suivi obligatoires selon l'Ordonnance fédérale sur les Mouvements de Déchets du 22 juin 2005 (OMoD).

Un numéro d'identification de remettant OMoD est obligatoire et doit être demandé au préalable auprès du service cantonal concerné :

- **Vaud** : Direction générale de l'environnement (DGE), +4121 316 44 22, info.dge@vd.ch
- **Valais** : Service de la protection de l'environnement (SEN), +4127 606 31 50, sen@admin.vs.ch

SATOM SA est au bénéfice d'une autorisation cantonale de preneur de déchets spéciaux (voir liste sous www.veva-online.ch, identifiant N° 615300027, déchets autorisés au traitement auprès de SATOM SA).

Documents OMoD

Les livraisons non conformes sont déclassées automatiquement dans la catégorie adéquate		Prix par formulaire, hors TVA	
OMoD	Etablissement document OMoD		CHF 25.00

AVERTISSEMENTS - Dégâts aux installations:

Les réparations de dégâts causés à nos installations, suite à de fausses déclarations ou à la livraison de produits interdits de traitement à l'usine, seront à la charge du client.

DEBLOC	Déblocage de la déchiqueteuse ou déversement d'encombrants directement dans la fosse – Prix forfaitaire, majoré des frais des dégâts occasionnés (suite à des apports de ferraille massive, de pierre, de brique) ou déversement d'encombrants directement dans la fosse	CHF	300.00
ANTIDEF	Remise en état du système anti-déflagration – Prix forfaitaire <i>(après explosion due à des solvants, de l'essence ou d'autres produits inflammables dans la déchiqueteuse)</i>	CHF	18'000.00
RADIOACT	En cas d'alarme radioactivité – Les frais de recherche sont facturés à CHF 250.-/heure ht. Des frais supplémentaires seront demandés en fonction de la décision de l'Office fédéral de la Santé publique sur leur entreposage définitif (l'attente de décision peut prendre des mois après la réception de la pièce chez SATOM SA). Si le client ou transporteur veut reprendre la pièce radioactive, SATOM SA est dans l'obligation (selon la loi et ordonnance sur la radioprotection) d'en informer par écrit la compagnie nationale des accidents (SUCA Lucerne), avec copie de lettre à l'intention du client/transporteur	CHF	250.00/h. + frais inhérents

Informations complémentaires:

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de décharger les véhicules sans pont basculant devant les portes de la fosse.

Les déchets verts sont à livrer obligatoirement à Villeneuve. Les déchets verts acceptés à Monthey sont à décharger à l'endroit indiqué par le personnel SATOM SA. Ils doivent être exempts de tout corps étranger comme: papiers - carton - plastiques - ferraille - pierres - terre, sinon SATOM SA se réserve le droit de changer la position tarifaire.

Des interruptions de livraison peuvent être demandées en tout temps.

Le transport est à la charge du client, cas échéant du transporteur. Le transporteur et/ou le client est responsable du contenu de son véhicule et du paiement des factures relatives au coût de traitement de ses apports.

Chaque paiement s'effectue par un paiement comptant. La liste de prix peut être modifiée en tout temps sans préavis.

SATOM SA porte, dans le cadre du mandat de prise en charge qui lui est confié, l'entière responsabilité de son personnel pour tout dommage causé par un comportement intentionnel ou gravement fautif. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée d'aucune manière.

SATOM SA contrôle les apports lors de la réception. Elle se réserve le droit de corriger les désignations des produits dans le cas où la déclaration faite par le chauffeur ne correspond pas aux produits livrés ou de refuser les matières. Si elles sont quand même acceptées, les matières sont automatiquement reprises dans la rubrique adéquate.

Sont strictement interdits de livraison à SATOM SA:

Les solvants, l'essence, les liquides inflammables, les engins pyrotechniques ou les mélanges contenant ces différents produits.

Matières acceptées	Matières refusées
<ul style="list-style-type: none">✓ Déchets urbains, c'est-à-dire ceux produits par les ménages, et les autres déchets dont la composition est analogue (DIB)✓ les déchets provenant de l'industrie, des commerces ou de l'artisanat, dans la mesure où leur composition et leur conditionnement correspondent aux critères techniques de fonctionnement des installations, et qu'ils soient énumérés dans les catégories des tarifs✓ les boues de stations d'épuration digérées et déshydratées ayant une siccité de 25 à 30 % ou les boues industrielles d'une composition similaire (après vérification de la Direction de SATOM SA ou de son Chef d'exploitation)✓ les déchets liquides comme les huiles usées (végétales et minérales) avec des teneurs en eau faible et exemptes de toute sorte de liquide inflammable (solvants, essence)✓ les déchets d'hôpitaux et de laboratoires médicaux, selon liste sous www.veva-online.ch✓ certains déchets spéciaux selon liste sous www.veva-online.ch. Ces déchets sont soumis aux exigences de l'OMoD (Ordonnance fédérale sur les Mouvements de Déchets)✓ les sprays: les bonbonnes de spray des ménages peuvent être mises dans les déchets ménagers. Les sprays des entreprises de peinture et des garages (en quantité plus importante) sont à livrer séparément (en aucun cas ils ne doivent être mélangés avec les encombrants)✓ les cartons bitumineux: en petites quantités et en petits morceaux ⇒ fosse livrés sur rouleaux ⇒ broyeur halle CPN	<p>Tous déchets ne garantissant pas un traitement respectueux de l'environnement, présentant un risque pour la santé des travailleurs ou pouvant perturber ou endommager les installations, plus particulièrement les matières énumérées dans la liste non exhaustive ci-dessous, <u>ne sont pas admis</u>:</p> <ul style="list-style-type: none">⊖ matériaux d'isolation en laine de verre et de pierre, amiante⊖ matériaux inertes (terre, pierres, béton, plâtre, etc.)⊖ ferraille de toutes sortes non triées⊖ verre plat ou vitrages (les encadrements en bois ou plastique sont acceptés)⊖ verre recyclable⊖ déchets de dimensions hors normes (> 3.00 m.)⊖ déchets carnés⊖ résidus non déshydratés⊖ déchets spéciaux non mentionnés sous 2.1⊖ appareils frigorifiques⊖ appareils électriques et électroniques de toutes sortes⊖ déchets liquides inflammables comme les solvants et l'essence⊖ matières sous forme pulvérulente (poudres, flocons, etc.)⊖ médicaments radioactifs⊖ déchets médicaux selon OMoD B1.1 et B1.2 (ds 180102 partiel: déchets anatomiques, organes)⊖ matériaux sous forme de rouleau (emballages, moquettes, etc.)⊖ bouteilles de gaz, récipients métalliques qui pourraient contenir des résidus de produits inflammables (solvants, essences, etc.)⊖ engins pyrotechniques, explosifs ou munitions

Dans le cas où des produits interdits ou inadaptés aux exigences d'un site sont livrés, SATOM SA refusera leur réception ou facturera au client les frais de transport (évent. comme transport spécial) et d'élimination dans un centre de traitement adéquat. S'il ne règle pas le montant dû, la facture sera transmise au transporteur.

Méthanisables (déchets verts et restes d'aliments) à livrer à Villeneuve

HEURES D'OUVERTURE – USINE DE VILLENEUVE

Du lundi au vendredi	de	07 h 30	à	11 h 45
	et de	13 h 30		17 h 00
Samedi	fermé			

Seuls jours fériés où le pesage est obligatoirement fermé en 2021 :

Nouvel an (01.01. - 02.01.) – Pâques (02.04. et 05.04.) – Ascension (13.05.) – Pentecôte (24.05.) – Fête nationale (01.08.) – Jeûne fédéral (20.09.) – Veille de Noël (dès 16h 24.12.) – Veille du Nouvel An (dès 16h 31.12.)

Tous les résidus de Villeneuve sont valorisés en agriculture. Pour cette raison, les exigences de qualité sont strictement à respecter.

Les livraisons non conformes sont déclassées automatiquement dans la catégorie adéquate d'après la liste des critères d'acceptation

		Prix par tonne, hors TVA		
P10	Taxe de pesage d'entrée	De base	CHF	15.00
P25	Déchets verts non souillés (propres) <i>(lignieux, branches, bois propre cat. I, résidus d'élagage, tailles de haies, troncs d'arbre séparés des souches, gazon tondu, paille de blé, feuilles, pousses vertes, orties, fleurs fanées, mauvaises herbes, aiguilles de conifères, etc.)</i>	Villeneuve Monthey	CHF	128.00
P250	Déchets verts faiblement souillés <i>(gazons, branches, bois remis avec des sacs plastiques contenant des déchets verts). Les plantes envahissantes sont à livrer à Monthey</i>	Villeneuve	CHF	199.00
P251	Déchets verts souillés ou inacceptables <i>(gazon, branches, bois contenant des sacs-poubelles avec des incinérables, des pneus, du métal, des machines de jardin, des plaques en béton ou en granit, etc.)</i>	Villeneuve	CHF	220.00
P260	Restes d'aliments - déchets méthanisables non souillés (propres) <i>(lavures, épluchures, fruits et légumes abîmés, restes alimentaires crus, lavures, marc, plantes d'intérieur (sans boules d'hydroculture), sacs compostables de 9 litres OK Compost norme EN 13432, etc.)</i>	Villeneuve	CHF	128.00
P261	Restes d'aliments - déchets méthanisables faiblement souillés <i>(contenant du plastique, cartons, emballages en métal ou en verre)</i>	Villeneuve	CHF	199.00
P262	Restes d'aliments - déchets méthanisables souillés ou inacceptables <i>(contenant du plastique, cartons, emballages en métal ou en verre)</i>	Villeneuve	CHF	220.00
P28	Souches et racines <i>(sans terre et cailloux)</i>	Villeneuve	CHF	200.00
LEVEE	GastroVert® Professionnel - Restes d'aliments propres <i>Les déchets admis sont détaillés dans le flyer «les déchets de la restauration» Non admis: plastiques - cartons - polystyrènes - métaux - verres - cendres - litières - etc.</i>	Villeneuve	CHF	*40.00 *Prix par levée de bac 120/140l.

Vente du compost

		Départ Villeneuve	Prix par m ³ yc TVA 2,5%	
PCOMP20	Compost en vrac ≤ diam. 20mm		CHF	20.00
PCOMP10	Compost en vrac ≤ diam. 10mm Prix valable pour 1 à 50 m ³ Pour des quantités plus importantes		CHF	38.00 Prix sur demande
PCOMPSAC	Sac de 50 litres		CHF	5.00

Pour la marchandise en vrac, le chargement est compris dans les prix ci-dessus. Pour les bigbags et les sacs de 50 litres, SATOM SA facture leur vente et leur remplissage. Les transports sont à charge de l'acheteur.

PBIGBAG	Bigbag (1 m ³) sans dépôt	CHF 45.00/Bigbag
PBIGBAGDEP	Bigbag (1 m ³) y compris dépôt	CHF 50.00/Bigbag

Informations complémentaires pour Villeneuve:

Le transport est à la charge du client, cas échéant du transporteur. Le transporteur et/ou le client est responsable du contenu de son véhicule et du paiement des factures relatives au coût de traitement de ses apports.

Chaque paiement s'effectue à 30 jours net pour les clients réguliers ou par un paiement comptant pour les clients occasionnels ou nouveaux. La liste de prix peut être modifiée en tout temps sans préavis.

SATOM SA porte, dans le cadre du mandat de prise en charge qui lui est confié, l'entière responsabilité de son personnel pour tout dommage causé par un comportement intentionnel ou gravement fautif. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée d'aucune manière.

SATOM SA contrôle les apports lors de la réception. Elle se réserve le droit de corriger les désignations des produits dans le cas où la déclaration faite par le chauffeur ne correspond pas aux produits livrés. Dès la 2^{ème} fausse annonce, les offres en cours sont annulées et les matières peuvent être refusées. Si elles sont quand même acceptées, les matières sont automatiquement reprises dans la rubrique adéquate. Des interruptions de livraison peuvent être demandées en tout temps.

Pour certains déchets, un numéro d'identification de remettant OMOd est obligatoire et doit être demandé au préalable auprès du service cantonal concerné :

- **Vaud** : Direction générale de l'environnement (DGE), +4121 316 44 22, info.dge@vd.ch

- **Valais** : Service de la protection de l'environnement (SEN), +4127 606 31 50, sen@admin.vs.ch

SATOM SA est au bénéfice d'une autorisation cantonale de preneur de déchets spéciaux (voir liste sous www.veva-online.ch, identifiant N° 541400165, déchets autorisés au traitement auprès de SATOM SA Villeneuve).

Sont strictement interdits de livraison à SATOM SA Villeneuve:

Matières interdites

Tous déchets ne garantissant pas un traitement respectueux de l'environnement, présentant un risque pour la santé des travailleurs ou pouvant perturber ou endommager les installations, plus particulièrement les matières énumérées dans la liste non exhaustive ci-dessous, ne sont pas admis:

- | | |
|--|---|
| ⊖ matériaux d'isolation en laine de verre et de pierre, amiante | ⊖ matières sous forme pulvérulente (poudres, flocons, etc.) |
| ⊖ matériaux inertes (terre, pierres, béton, plâtre, etc.) | ⊖ médicaments et autres déchets radioactifs |
| ⊖ ferraille de toutes sortes non triées | ⊖ déchets médicaux, de laboratoires ou d'hôpitaux |
| ⊖ verre plat ou vitrages (les encadrements en bois ou plastique sont acceptés) | ⊖ matériaux sous forme de rouleau (emballages, moquettes, etc.) |
| ⊖ verre recyclable | ⊖ bouteilles de gaz, récipients métalliques qui pourraient contenir des résidus de produits inflammables (solvants, essences, etc.) |
| ⊖ déchets de dimensions hors normes (> 3.00 m.) | ⊖ engins pyrotechniques, explosifs ou munitions |
| ⊖ déchets carnés | ⊖ boues de stations d'épuration ou boues industrielles |
| ⊖ résidus non déshydratés | ⊖ huiles minérales usées |
| ⊖ déchets spéciaux non mentionnés | ⊖ boues de stations d'épuration ou boues industrielles |
| ⊖ appareils frigorifiques | ⊖ huiles minérales usées |
| ⊖ appareils électriques et électroniques de toutes sortes | ⊖ déchets médicaux, de laboratoires ou d'hôpitaux |
| ⊖ déchets liquides inflammables comme les solvants et l'essence | ⊖ cartons bitumineux |

Dans le cas où des produits interdits ou inadaptés aux exigences d'un site sont livrés, SATOM SA refusera leur réception ou facturera au client les frais de transport (évent. comme transport spécial) et d'élimination dans un centre de traitement adéquat.